

Séance du 27/03/2009

Délibération n° 10 compte administratif 2008

Le compte administratif de l'exercice 2008 de la commune est voté et laisse apparaître les résultats suivants :

Excédent de fonctionnement : 70 295.98 €
Excédent d'investissement : 37 614.60 €.

Le compte administratif du budget annexe relatif au Lotissement rue du Rhône est voté :
Déficit de fonctionnement : 147 420.07 €.

Délibération n° 11 compte de gestion 2008

Les comptes de gestion de la commune et du budget annexe « lotissement rue du Rhône » sont votés et arrêtés aux mêmes résultats que les comptes administratifs.

Délibérations n° 12 et 13 affectation des résultats au budget 2009

Les résultats de l'exercice 2008 sont affectés au budget primitif 2009 comme suit :

Commune :

En section d'investissement

* excédent reporté : 37 614.60 €
* affectation en réserve : 70 295.98 €

Lotissement :

En section de fonctionnement

* déficit reporté : 147 420.07 €

délibération n° 14 budgets primitifs 2009

1) vote du budget primitif 2009 de la commune d'Auxelles Bas ainsi équilibré :

Dépenses de fonctionnement : 361 510 €
Recettes de fonctionnement : 361 510 €

Dépenses d'investissement : 426 383 €
Recettes d'investissement : 426 383 €.

2) vote le budget primitif 2009 du lotissement rue du Rhône :

Dépenses de fonctionnement : 135 960 €
Recettes de fonctionnement : 154 309 €

Dépenses d'investissement : 243 762 €
Recettes d'investissement : 243 762 €.

Délibération n° 15 vote des taux d'imposition

Vu, l'état de notification des taux d'imposition 2009 de la taxe d'habitation et des taxes foncières transmis par les services de la préfecture,

Séance du 27/03/2009

Le conseil municipal décide, à la majorité des membres présents (9 pour, 2 contre) de ne pas appliquer d'augmentation aux taux 2008. Pour l'exercice 2009 les taux seront donc identiques à l'exercice 2008 et votés ainsi :

	Taux 2008	coef	Taux 2009	Produit
Taxe d'habitation	8,75	0	8,75	34703 €
Taxe foncier bâti	16,18	"	16,18	74752 €
Taxe foncier non bâti	76,08	"	76,08	6 919 €
TOTAL				116 074 €

Délibération n° 16 tarif des photocopies délivrées en mairie

Les tarifs de délivrance de photocopies aux particuliers sont fixés ainsi :

photocopie A4 en noir et blanc : 0,20 €
photocopie A3 en noir et blanc : 0,20 €

photocopie A4 en couleur : 1,25 €
photocopie A3 en couleur : 2,00 €

Délibération n° 17 Contrat de maintenance pour le nouveau photocopieur

Suite à l'achat d'un nouveau photocopieur SHARP MX 230N pour les services du secrétariat de mairie, le conseil municipal accepte le contrat de maintenance proposé par la société WAGNER, à raison de :
10 € HT les 1000 copies en noir et blanc,
100 € HT les 1000 copies en couleur.

Délibération n° 18 programme de travaux ONF 2009

Le programme de travaux de l'ONF proposé pour l'exercice 2009 est accepté.

Le montant de ces travaux s'élève à :

- entretien : 9 129,13 € ttc
- investissement : 8 337,19 € ttc

soit un total de 17 466,32 € TTC.

Délibération n° 19 concession de passage en forêt

Le maire informe le conseil municipal que la concession de passage en forêt, sur la parcelle forestière n° 13 arrive à son terme le 31 mars 2009.

La forêt communale étant soumise au régime forestier, une nouvelle concession sera passée à compter du 1er avril 2009 pour une durée de 9 ans.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité moins une abstention

- 1 - accorde le renouvellement de cette autorisation de passage en forêt communale,
- 2 - fixe la redevance annuelle à 15 euros,

Séance du 27/03/2009

3 - autorise le maire à signer l'acte administratif rédigé par l'ONF déterminant les conditions de cette concession de passage.

Délibération n° 20 Achat de mobilier pour la classe de SE et CP

A la demande de l'institutrice de la Section Infantile et des CP, il est décidé d'acheter 6 petites tables et chaises modulables afin d'équiper le coin "jeux et écoute" de la classe.

Délibération n° 21 motion contre l'augmentation de la taxe des ordures ménagères

Le conseil municipal décide d'adopter la motion concernant l'augmentation de la taxe de collecte des ordures ménagères.

Délibération n° 22 vente de la parcelle n° 4 lotissement rue du Rhône

Vu la demande reçue en mairie, un accord est donné pour la vente de la parcelle n° 4 du lotissement de la rue du Rhône pour un prix de 62 558 € hors taxe et hors frais de notaire.

Délibération n° 23 renouvellement du bail à l'ACCA

Le conseil municipal décide :

- 1 - d'accorder le renouvellement du bail à l'ACCA d'Auxelles Bas à compter du 1er septembre 2009,
- 2 - de ne pas augmenter le coût du loyer qui reste fixé à 500 euros annuels payable au 1er septembre de chaque année.

Délibération n° 24 renouvellement de la ligne de crédit auprès de DEXIA CLF

La ligne de crédit d'un montant de 170 000 € destinée à préfinancer les travaux du lotissement rue du Rhône arrive à son terme au 9 mai.

Le conseil municipal décide de la renouveler sur une durée d'un an.

b